

CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Fonds Danone Evian pour l'eau

Protocole d'accord 2007-2010



DANONE

Le Fonds Danone Evian pour l'eau a pour objectif de promouvoir la protection des zones humides dans le monde. Depuis 2003, il apporte un soutien à la Convention de Ramsar sur les zones humides. Il a permis de développer la connaissance des enjeux de l'eau auprès du grand public, de mettre en réseau les experts et a favorisé l'émergence d'initiatives pour faire progresser sur le terrain l'utilisation durable des ressources en eau. Les marques d'eaux du Groupe se sont progressivement impliquées dans des projets environnementaux, faisant progresser le thème de l'eau en interne. Le Fonds doté de 250'000 euros par an, financera le programme 2007-2010, mené en coopération entre le Groupe Danone, ses marques d'eaux, la Convention de Ramsar et ses partenaires.

Les principaux axes d'intervention sont :

PROMOUVOIR LA CONVENTION DE RAMSAR DANS LE MONDE

- Développement de nouveaux outils de communication modernes et interactifs, notamment web.
- Promotion de la Journée mondiale des zones humides.
- Développement d'outils pédagogiques pour sensibiliser les jeunes et le grand public.
- Récompense d'initiatives exceptionnelles via le Prix spécial Danone Evian donné aux lauréats des Prix Ramsar.

PROMOUVOIR DES ACTIONS SUR LE TERRAIN

- Mise en œuvre d'actions innovantes permettant d'assurer la préservation des activités économiques de subsistance pour les communautés locales.
- Mise en réseau des gestionnaires de sites dans le monde, contribution aux échanges de savoir faire et partage de « best practices ».

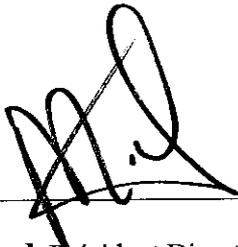
CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EXPERTISE SUR LE THEME DE L'EAU

- Rencontres annuelles d'Evian associant décideurs politiques, administratifs et scientifiques.
- Développement d'une coopération entre Ramsar et le Centre international de l'eau à Evian, avec pour objectif de constituer un pôle d'excellence.

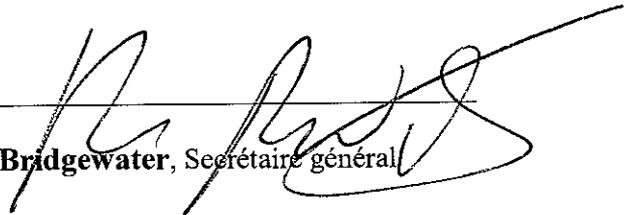
Les actions du Fonds Danone Evian sont décidées par un Comité de pilotage composé de représentants du Groupe Danone, de sa filiale Evian, ainsi que du Secrétariat de la Convention basé à Gland.

Le Groupe Danone et la Société des eaux d'Evian

Le Secrétariat de la Convention de Ramsar



Frank Riboud, Président Directeur Général



Peter Bridgewater, Secrétaire général

Date :

30.05.2007

Date :

4.06.2007